

Avis relatif à la modification des notes de facturation des radiographies du thorax et de l'abdomen sans préparation

Délibération n° CONS. – 12 – 4 mai 2011 – Modification des notes de facturation des radiographie du thorax et de l'abdomen sans préparation

Par lettre en date du 14 mars 2011, notifiée le 15 mars 2011, la Direction générale de l'UNOCAM a saisi l'UNOCAM, en application de l'article L. 162-1-7 du Code de la Sécurité sociale, d'une demande d'avis concernant des précisions aux notes de facturation des radiographies du thorax et de l'abdomen sans préparation.

Le Conseil rend un avis favorable aux modifications proposées.

Délibération adoptée à l'unanimité